

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
*Direction générale
de l'aviation civile*

Décision du 24 juillet 2008 portant agrément des centres de médecine aéronautique de l'aviation civile

NOR : *DEVA0821607S*

Le président du comité médical du contrôle de la navigation aérienne,
Vu l'arrêté du 16 mai 2008 relatif aux critères et conditions de délivrance des attestations d'aptitude médicale de classe 3 nécessaires pour assurer les services du contrôle de la circulation aérienne et à l'organisation des services de médecine aéronautique,

Décide :

Article 1^{er}

Les centres de médecine aéronautique de l'aviation civile mentionnés ci-dessous sont autorisés à pratiquer les examens médicaux en vue de la délivrance, du renouvellement ou de la revalidation des attestations d'aptitude médicale de classe 3.

**Centres de médecine aéronautique de l'aviation civile
et des médecins agréés**

Athis-Mons : DAC/NORD, service médical, 9, rue de Champagne, 91200 Athis-Mons ; Dr (Danièle) Nguyen-Aubier et Dr Texier (Francis).

Lille : aérodrome de Lille-Lesquin, service médical, BP 429, 59814 Lesquin Cedex ; Dr Desobry (Patrick).

Roissy : Aéroports de Paris, DRH 01, bâtiment 7200, zone technique, rue du Miroir-G, côté autoroute, intersection route des Anniversaires, 95711 Roissy CDG ; Dr Oger (Philippe).

Orly : Aéroports de Paris, médecine du travail, DRH 01, bâtiment 400, Orly Sud 103, 94396 Orly Aérogare Cedex ; Dr Oger (Philippe).

Paris : DGAC, service médical, 50, rue Henry-Farman, 75720 Paris Cedex 15 ; Dr Bellamy (Catherine).

Brest : CRNA-Ouest, service médical, BP 13, 29470 Plougastel-Daoulas ; Dr Bouczo (Serge).

Rennes : aérodrome de Rennes-Saint-Jacques, rue Joseph-Le Brix, BP 9149, 35091 Rennes Cedex ; Dr Montaut (Olivier).

Nantes : délégation régionale des Pays de Loire, aéroport de Nantes-Atlantique, service médical, BP 4309, 44343 Bouguenais Cedex ; Dr Montaut (Olivier).

Strasbourg-Entzheim : direction de l'aviation civile, service médical, aérodrome de Strasbourg-Entzheim, 67386 Tanneries ; Dr Heim (Emile).

Reims : CRNA-Est, service médical, 2, rue Santos-Dumont, BP 1033, 51687 Reims Cedex 2 ; Dr Barre (Pascal).

Bordeaux : direction de l'aviation civile, aéroport principal de Bordeaux-Mérignac, BP 116, 33704 Mérignac ; Dr Lacombe (Jean-Paul), Dr Hervouet (Jean-Luc) et Dr Bonnissau (Gérard).

Lyon : direction de l'aviation civile, service médical, aérodrome de Lyon Saint-Exupéry, BP 601, 69125 Lyon-Saint-Exupéry ; Dr Vieilly (Patrick).

Toulouse-Blagnac : direction de l'aviation civile, service médical, allée Saint-Exupéry, BP 60100, 31703 Blagnac Cedex ; Dr Picard (Joël).

Toulouse ENAC : Ecole nationale de l'aviation civile, 7, avenue Edouard-Belin, 31055 Toulouse Cedex ; Dr Davy (Christian) et Dr Picard (Joël).

Aix-en-Provence : direction de l'aviation civile, service médical, 1, rue Vincent-Auriol, 13617 Aix-en-Provence Cedex ; Dr Boillot (Emmanuel), Dr Bourret (Bernard) et Dr Ivacheff (Michel).

Nice : aéroport de Nice-Côte d'Azur, service médical, terminal 1, BP 3153, 06203 Nice Cedex 3 ; Dr Timsit (Daniel).

Martinique : service de santé des Armées aux Antilles, BA00365, BP 432 R, 97232 Le Lamentin Cedex 2 ; Dr Rosier (Bruno).

Guadeloupe : CEMPN Antilles-Guyane, aéroport du Raizet, 97135 Abymes ; Dr Cousin (Philippe), Blanchet Deverly (Anne) et Dr Trancart (Vincent).

Guyane : service médical, 50/367 base aérienne 367 Rochambeau, BP 5025, 97305 Cayenne Cedex ; Dr Morgand (Eve) et Dr Dejault (Laurent).

La Réunion : commission militaire d'examen médical du personnel navigant de la Réunion, base aérienne 181, BP 110,

97492 Sainte-Clotilde Cedex ; Dr Fayard (Jean-Dominique) et Dr Point (Graziella).

Nouvelle Calédonie : clinique de la Baie-des-Citrons, BP 376, 98800 Nouméa ; Dr Bonnet (Daniel) et Dr Derrien (Jean-Paul).

Polynésie française : commission médicale du personnel navigant, 11, rue Anne-Marie-Javouhey, BP 295, 98713 Papeete (Tahiti) ; Dr Gendron (Yves) et Dr Hellec (Christian).

Saint-Pierre-et-Miquelon : base Air Canada, Dorval 239, Montréal H4Y 1H4 Canada ; Dr Daemen-Darveau (Hélène).

Article 2

Les attestations d'aptitude médicale de classe 3 en visite de revalidation ou de renouvellement seront délivrées par les médecins agréés.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 juillet 2008.

*Le président du comité médical
du contrôle de la navigation
aérienne,
Dr C. Magerand*